

CORRESPONDANCES · 01/08/1997

LR Collorafi → McDonald's

TYPE	DATE	PARTIES
Correspondance	01/08/1997	De Bernard Collorafi

FICHE DE SYNTHÈSE

Lettre recommandée de Bernard Collorafi à Isabelle Kuster · 1er août 1997

Aperçu : lettre recommandée avec accusé de réception adressée par Bernard Collorafi à Isabelle Kuster, de McDonald's France, avec copie à Denis Hennequin. Elle répond à un courrier du 23 juillet 1997 et défend la gestion du franchisé face aux impayés de redevances.

L'essentiel

M. Collorafi impute la situation « catastrophique » de ses restaurants aux ouvertures décidées par la chaîne depuis octobre 1996, qui auraient concurrencé ses établissements. Il détaille des baisses de chiffre d'affaires mois par mois, de l'ordre de 36 à 45 % par rapport à l'année précédente, et rappelle l'ouverture des restaurants d'Antibes les Pins et de Vallauris. Il soutient que ce n'est pas sa gestion qui est en cause, mais bien ces implantations successives, à l'origine des carences de trésorerie. Faisant valoir qu'il verse 5 % de redevance service et n'a reçu aucune observation sur sa gestion, il rappelle que le franchiseur lui doit en contrepartie conseils d'opérations et de gestion. Il conclut que sa trésorerie ne lui permet pas de régler les factures, mais s'engage à le faire dès que possible.

Portée

Cette correspondance formalise la position du franchisé dans le conflit sur les redevances impayées et pose sa défense : la baisse d'activité résulterait des décisions du franchiseur, non d'une faute de gestion.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/lr_collorafi_mcd_01_08_1997/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.